

LES EXPERIMENTATIONS DE VEHICULES AUTONOMES EN FRANCE

Les pouvoirs publics veulent faciliter les tests de véhicule autonome en France. Ils ont défini pour cela une feuille de route, avec un encadrement réglementaire et juridique qui tiendra compte des évolutions de la technologie.

Un décret est entré en vigueur le 30 mars dernier pour faciliter les tests de véhicules autonomes de niveau 4, en introduisant même la possibilité de piloter à distance des véhicules sans personne dedans. C'est l'une des briques qui a précédé la stratégie nationale de déploiement des véhicules autonomes, présentée le 14 mai dernier par Anne-Marie Idrac et les ministres concernés. Le souhait est d'encadrer encore plus les expérimentations, même si jusqu'à présent, il n'y a pas eu d'accident à déplorer en France (une cinquantaine d'autorisations délivrées depuis 2015). Les pouvoirs publics se montrent plus exigeants en matière de sécurité (y compris la cybersécurité). Cela se traduit par un allongement des délais au niveau des autorisations, mais la volonté est de permettre de réaliser des expérimentations à l'échelle, en faisant travailler ensemble les différents acteurs de la mobilité. Le véhicule autonome est encouragé comme mode de transport partagé, en complément des transports en commun.

Ce sera par exemple le cas à Rouen, où un service de transport à la demande automatisé sera mis en place à la rentrée de septembre par l'opérateur de transport public Transdev. L'expérimentation aura lieu au sein de la Technopole du Madrillet, à Saint-Etienne-du-Rouvray (Seine-Maritime). Plusieurs Renault ZOE, transformées en robots-taxis, circuleront sur route ouverte, sur un parcours de 10 km totalisant 3 boucles et comprenant 17 arrêts pour desservir la zone. Le test doit durer jusqu'en décembre 2019.

La prochaine expérimentation d'ampleur aura lieu en région parisienne, sur le plateau de Saclay. Soutenue par l'ADEME, elle vise à développer un service de transport à la demande automatisé, la nuit, entre la gare multimodale de Massy et le campus de Saclay. Les véhicules partageront une voie dédiée avec des bus et seront reliées à une infrastructure connectée. Pour ce projet, la filière automobile (réunie sous la bannière de la PFA) a déposé un projet commun avec Keolis, la RATP, la SNCF et Transdev.

L'Ile-de-France est un site privilégié pour ce type de tests. On peut voir par exemple des navettes autonomes de Navya circuler autour de Roissy-CDG, à l'aéroport CDG par exemple. Elles traversent une route ouverte à forte circulation et évoluent dans un environnement où se trouvent également de nombreux piétons. Plus près de Paris, sans le bois de Vincennes, une allée permet par exemple d'emprunter des navettes d'Easymile et de faire le trajet entre le métro Château de Vincennes et le parc floral.

Mais, il y a aussi des expérimentations ailleurs en France. C'est le cas par exemple à Nantes, où la métropole teste à la fois une navette autonome de Navya, la communication entre le véhicule et l'infrastructure et une route à énergie positive alimentée par des panneaux solaires. Les villes et les régions peuvent désormais faire acte de candidature et proposer d'accueillir des véhicules autonomes pour tester la mobilité partagée de demain.